

Exercez sereinement votre profession,
nous assurons votre protection



> Sécurité fonctionnaires
territoriaux

Sécurité fonctionnaires

Avec l'évolution de la législation et de la jurisprudence, l'exigence professionnelle vis-à-vis des fonctionnaires territoriaux est de plus en plus pointue.

De ce fait, dans le cadre de vos fonctions, votre responsabilité personnelle peut être recherchée devant les tribunaux, sans que votre bonne foi ou votre intégrité soient mises en cause.

Une erreur administrative, une négligence, une imprudence peuvent constituer un manquement à une obligation légale qui vous placera en première ligne.

Le contrat [Sécurité fonctionnaires territoriaux](#) répond précisément à vos risques spécifiques. Il a été souscrit par les principaux organismes professionnels de la fonction publique territoriale* pour la protection individuelle de leurs adhérents.

Exemple de mise en cause

Un ripeur décède écrasé par un camion de ramassage des ordures ménagères qui effectue une marche-arrière. **Le responsable d'équipe est poursuivi pour homicide involontaire** parce qu'il n'a pas été assez rigoureux sur les consignes de sécurité. Il est condamné pour violation, manifestement délibérée, d'une obligation particulière de prudence.

Dans ce cas, **SMACL Assurances prend en charge ses frais de défense.**

* Le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales, l'Association des ingénieurs territoriaux de France, l'Association des techniciens territoriaux de France et le Syndicat national des secrétaires de mairie.

territoriaux

Une protection étendue

> **La défense pénale et l'assistance juridique** - Si votre responsabilité pénale personnelle est recherchée, pour une infraction ou un délit non intentionnels, SMACL Assurances prend en charge les frais nécessaires à votre défense*. Vous restez libre de choisir votre avocat.

* Les peines d'amende prononcées par le tribunal ne sont pas assurables et ne sont pas compensées.

> **La responsabilité civile personnelle** - Le contrat Sécurité fonctionnaires territoriaux couvre l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers à la suite de fautes ou négligences non intentionnelles.

> **La couverture de vos pertes financières** - Si vous êtes mis en cause à tort dans le cadre d'une procédure pénale, SMACL Assurances compense vos pertes de rémunération et vos frais engagés pour votre réorientation professionnelle.

Le montant des garanties

Garanties	Montants	Franchises
Défense pénale		
Action amiable ou judiciaire	À concurrence de 16 000 €	Aucune
Responsabilité civile personnelle		
Tous dommages confondus	6 100 000 €	Aucune
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 050 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs	770 000 €	
Dommages de pollution accidentelle	1 525 000 €	
Pertes financières		
Perte de rémunération	À concurrence de 20 % du montant de la rémunération annuelle nette	Aucune
Frais de réorientation professionnelle		



Retrouvez l'actualité juridique et la jurisprudence sur le site de l'Observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales www.observatoire-collectivites.org



> Sécurité fonctionnaires **territoriaux**

smacl.fr

SMACL Assurances

141 avenue Salvador-Allende
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56
Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20